

Brevet de Surveillant de Baignade - BSB

Le brevet de surveillant de baignade (BSB) est un brevet fédéral attribué par la fédération française de sauvetage et de secourisme qui permet la **surveillance des baignades en accueil collectif de mineurs (ACM)** : centre de vacances, colonies de vacances, centre de loisir.

Le surveillant de baignade est toujours sous la responsabilité hiérarchique du directeur de l'accueil collectif de mineurs (ACM). Ce diplôme est soumis à un **recyclage quinquennal**.



Public visé

Cette formation s'adresse aux **personnes qui souhaitent encadrer la baignade des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs** (centre de vacances, colonies de vacances, centre de loisir).

La qualification de BSB peut être un complément intéressant au diplôme du BAFA.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Connaître et faire respecter la **réglementation des baignades**.
- **Déterminer les risques** de noyades et d'accidents dans les différentes situations.
- **Organiser les baignades** des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation.
- **Porter assistance** à un baigneur en détresse et **réaliser les premiers gestes de secours** adaptés à plusieurs situations distinctes.

Prérequis

Avant inscription :

- **Avoir 17 ans au démarrage de la formation**, néanmoins la délivrance du diplôme ne pourra avoir lieu avant les 18 ans du candidat,
- Être reconnu **apte médicalement** à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique (certificat médical de moins de 3 mois),
- **Savoir nager** sur une distance de 100 mètres sans reprise d'appui,



Sauveteurs Béglais - Surfboat 33

Associations loi du 1er juillet 1901 n°2/23416 / Reconnue d'Utilité Publique
Affiliée à la FFSS / N° FFSS : 3011 / N° SIRET : 402 951 693 00041
N° MJS : 33S99025 / Siège Social : 16 rue Caillibaud – 33130 BEGLÉS



Pour pouvoir être présenté à l'examen :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation,
- Avoir validé la formation Premiers Secours Citoyen – PSC,
- Être détenteur de la licence fédéral FFSS en cours de validité,

Moyens pédagogiques mis en œuvre

La formation se déroule en salle et en piscine. Tous les cours sont dispensés par des **formateurs en secourisme et sauvetage diplômés**. La **partie théorique** de la formation se déroule à l'**espace Paul Langevin** - 129 Bis rue de Lauriol - 33130 Bègles. Les contenus abordés sont :

- Rôle et fonction du surveillant de baignade,
- Réglementation et organisation des baignades,
- Prévention des risques de noyade,
- Faire découvrir les milieux aquatiques,
- Première approche de l'eau,
- Préparer en équipe les animations autour de l'eau.

La **partie secourisme** est également abordée à l'espace Paul Langevin :

- Formation Premiers Secours Citoyen - PSC
- Module noyades,

Les **séances de piscines** permettent de se préparer aux épreuves physiques et ont lieu à la **piscine municipale « Les Bains »** - 2 Rue Carnot - 33130 Bègles

Méthode d'évaluation

5 épreuves éliminatoires sont à valider lors de l'examen :

- L'épreuve du **lancer de « ballon de sauvetage »** : au-delà d'une distance de 10,50 m.
- Le **50 mètres sauvetage mannequin**.
- Un parcours de **200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacles**.
- Epreuve pratique de **soin de première urgence aux noyés**.
- Un **QCM** portant sur la **réglementation et l'organisation des baignades** dans les ACM ainsi que la prévention des risques de noyades. Le candidat devra **obtenir 15/20 ou plus**.

Tarifs 2025

Formation	Tarif par apprenant	Remarque
Formation initiale BSB + PSC	255 €	/
Groupe Formation initiale BSB + PSC	225 €	Groupe de 3 candidats et plus
Formation continue BSB + PSC	155 €	/

Renseignements et contact : sauveteurbeglais@gmail.com